

98B4245

14404

A.E.L.	
Société à Responsabilité Limitée Au capital de 250.000 €uros 5, Z.A.C. de l'OURCQ 93500 PANTIN RCS BOBIGNY B 421 065 251	 INPI 31 JUL. 2009
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 MAI 2009	

L'AN DEUX MILLE NEUF
Et le Cinq Mai

Les Associés de la Société A.E.L., Société à Responsabilité Limitée au capital de **250.000 €uros** divisé en **500 parts sociales de 500 €uros** chacune, dont le siège social est situé **5, Z.A.C. de l'OURCQ 93500 PANTIN**, ont tenu au siège social, une Assemblée Générale Ordinaire.

La séance est ouverte sous la présidence de **Monsieur Victor BITTON, Gérant**.

Le Président constate que les Associés présents ou régulièrement représentés possèdent plus de la moitié des parts sociales, et qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

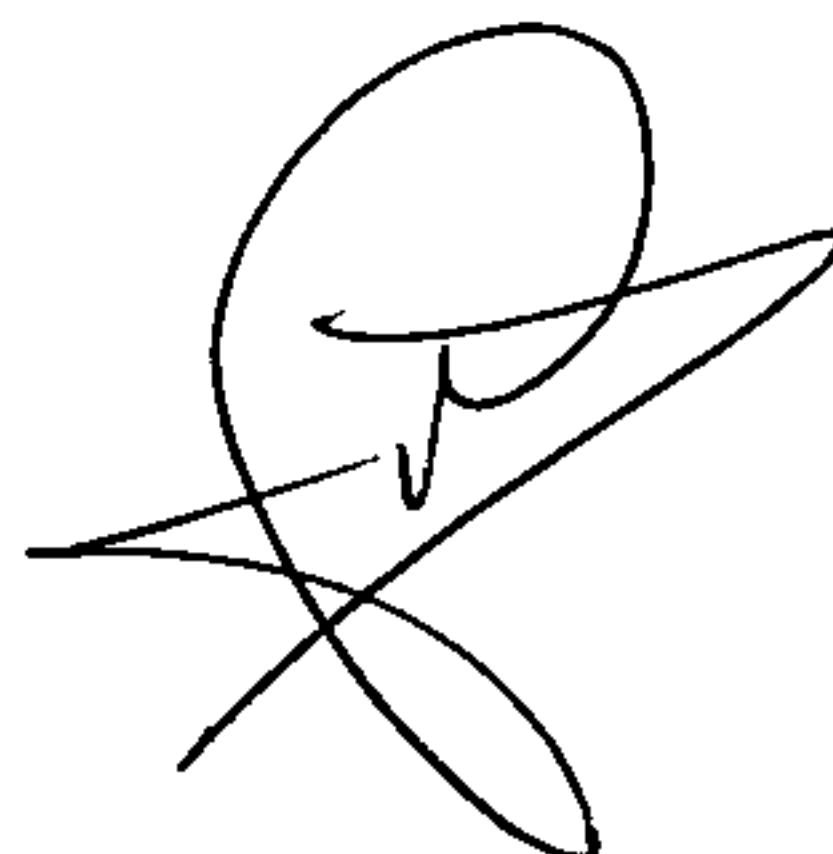
Monsieur Samy HADDAD de la Société TEC AUDIT, Commissaire aux Comptes est absent et excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée,

Le Rapport de Gestion,
 Le Rapport Spécial du Gérant,
 L'Inventaire, le Bilan, le Compte de Résultat et l'Annexe,
 Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

**Lecture du Rapport de Gestion de la Gérance sur les comptes clos le 31 Décembre 2008,
Approbation des Comptes et Rapports,
Quitus de la Gérance,
Affectation du Résultat,
Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce,
Renouvellement du Mandat des Commissaires aux Comptes,
Pouvoirs pour formalités.**

Lecture est donnée du Rapport de Gestion.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées, puis la discussion close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour de la présente Assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Gérant sur les Comptes de l'Exercice clos le **31 Décembre 2008**, approuve les termes dudit rapport et les comptes annuels tels qu'ils sont présentés.

L'Assemblée Générale approuve en conséquence, les actes de gestion accomplis par le Gérant au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait, et donne quitus entier et sans réserve au Gérant de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, **est adoptée à l'unanimité.**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, approuve la proposition d'affectation du résultat telle qu'elle lui a été présentée par le Gérant et décide en conséquence, d'affecter le bénéfice s'élevant à **896.926,62 Euros** au compte « Report à Nouveau ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, déclare approuver les termes dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que les mandats des Commissaires aux Comptes, étant venus à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui s'est tenue le 5 Mai 2009, statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2008, décide de renouveler en qualité de Commissaires aux Comptes, pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 :

- **en qualité de Commissaire aux comptes titulaire :**

La société HAUSSMANN AUDIT CONSULTANTS
Représentée par Monsieur Jean Marc EL NOUCHI
Dont le siège social est situé 36, Rue de Laborde – 75008 PARIS
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris
Sous le numéro RCS PARIS B 418 049 433
En remplacement de la société TEC AUDIT

- **en qualité de Commissaire aux comptes suppléant :**

La SELAFA CABINET SKORNIK
Représentée par Monsieur Michaël SKORNIK
Dont le siège social est situé 359, Rue Saint Martin – 75003 PARIS
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris
Sous le numéro RCS PARIS B 451 610 281
En remplacement de Monsieur David SKORNIK, décédé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités de publicité et de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, **est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé par les Associés présents ou représentés.